

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Michèle CASTELLS, Première Adjointe, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Antoine VERAN,
Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
M. Eric GIRARD a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
M. Yan VERAN a donné pouvoir à M. Georges REVERTE.

Absents : M. Antoine VERAN
Mme Maïmouna BONNEFOND

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 21 / votants : 25.

Rapporteur : M. Gilles MAIGNANT

6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024
AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu les pièces comptables de l'exercice 2024,

Vu le compte de gestion présenté par le Receveur Percepteur du SGC de Plan du Var,

Considérant que Monsieur Antoine VERAN a normalement administré, au cours de l'exercice 2024, les finances de la commune, poursuivant le recouvrement des créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Après lecture de l'ensemble des chapitres des deux sections, des opérations de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2024, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2024	5 512 853.33 €	2 428 708.24 €
Dépenses 2024	4 578 243.39 €	2 313 406.25 €
Résultat 2024	934 609.94 €	115 301.99 €
Excédent ou déficit reporté	0 €	1 257 407.19 €
Résultat de clôture 2024	934 609.94 €	1 372 709.18 €

AR Prefecture

006-210600755-20250403-DELIB6_030425-BF
Reçu le 04/04/2025

- D'affecter en section d'investissement, au budget primitif 2025, au compte 1068 "affectation de résultat" la somme de 934 609.94 €.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Michèle CASTELLS,
Première Adjointe.

